



COMMUNIQUE DE PRESSE

2ème pré-conférence diplomatique de l'Association Internationale de Signalisation Maritime

-Marrakech, le 7 février 2018-

MONSIEUR Abdelkader AMARA, Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, a présidé, le mercredi 7 février 2018, la cérémonie d'ouverture de la deuxième pré-conférence diplomatique de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) accueillie par le Maroc les 7 et 8 Février 2018 à Marrakech.

Dans son allocution, M. AMARA a souligné que cette conférence constitue un jalon important dans le processus lancé par cette organisation pour le changement de son statut d'organisation non gouvernementale vers le statut d'une organisation intergouvernementale en vue de renforcer davantage son rôle au sein de la communauté maritime internationale.

En effet, ce changement permettra ce qui suit :

- Renforcer la contribution de ses états membres ;
- Octroyer à l'AISM la personne juridique de droit international ;
- Augmenter le niveau réglementaire des normes de l'AISM ;
- Permettre à l'AISM la conclusion des accords internationaux.

A cette occasion, le Ministre a également rappelé les actions mises en place par le Maroc pour assurer une navigation maritime sûre au large de ses côtes, notamment :

- Un centre de surveillance et de suivi du trafic maritime du le Déroit de Gibraltar qui assure la surveillance et la sécurité de la navigation maritime ;
- Un Centre de Coordination du Sauvetage Maritime basé à Bouznika, responsable du déclenchement et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer pour toute la région Nord-Ouest de l'Afrique conformément aux dispositions du plan global de sauvetage de l'OMI au Continent africain ;
- Un réseau national de 14 stations côtières AIS (Identification Automatique des Navires) installées le long de ses côtes, avec une base des données exploitées pour le suivi des navires transportant des matières dangereuses ;
- Un dispositif pour la localisation et le suivi des navires de pêche opérant dans les zones marocaines en plus d'un système de suivi des navires à grande distance ;
- Un réseau important des équipements et systèmes d'aides à la navigation dont le nombre s'élève à 200 phares et balises répartis le long des côtes marocaines, balisant l'ensemble des ports marocains.





L'accueil de cette conférence qui a compté plus de 170 participants a connu la participation de très hauts responsables parmi les membres nationaux de l'AIMS et s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par le Maroc pour le renforcement de la coopération en matière de sécurité de la navigation maritime.

L'AIMS, comptant 84 Etats membres et bénéficiant d'un statut consultatif de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), œuvre depuis sa création en 1956 à promouvoir la qualité du balisage maritime et à répondre aux attentes des usagers en matière des aides à la navigation et du suivi du trafic maritime.

